

du pape Martin II (ixième siècle). Le très savant archéologue, M. de Rossi, a prouvé qu'il s'agit d'une somme d'argent appartenant au *Denier de Saint-Pierre*, qui fut institué en Angleterre par le roi saxon Offa.

L'Angleterre continua pendant plusieurs siècles à envoyer chaque année de grandes sommes au pape jusqu'à ce que, soit par la donation de Charlemagne, soit par des acquisitions ultérieures, le Saint-Siège étant devenu possesseur de territoires et de revenus étendus, le Denier de Saint-Pierre n'eut plus guère sa raison d'être.

Depuis, le pape ayant été dépouillé de ses Etats par le roi du Piémont, le Denier de Saint-Pierre a été rétabli spontanément par les catholiques.

La Sainte Communion dans les oratoires privés. — Il ne s'agit pas ici d'une concession, mais d'une déclaration authentique. Jusqu'à présent on doutait, s'appuyant d'ailleurs sur l'enseignement de Benoît XIV, que la Sainte Communion pût, sans permission de l'évêque ou du curé de la paroisse, être administrée aux assistants dans les oratoires privés. Désormais, de l'avis même du Souverain-Pontife, il sera entendu que, dans les indults d'oratoire privé, est comprise la faculté de donner la communion à tous les fidèles qui y entendent la messe, sauf les droits paroissiaux. Ces droits portent sur la communion du jour de Pâques, qui ne peut être distribuée hors de l'église paroissiale et sur le précepte de la communion pascale qu'on ne peut valablement remplir dans ces oratoires, même à d'autres jours, sans l'assentiment au moins tacite du curé ou de l'ordinaire.

Le duel virtuellement supprimé en Espagne. — Le gouvernement espagnol vient de présenter aux Cortès un projet de loi par lequel il rétablit l'accusation publique d'office contre le délit d'injures et calomnies, et soumettant à de nouvelles sanctions les duellistes.